



**ENSEIGNANT(E) EN ESPAGNOL
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027
CAMPUS LONGUEUIL
SAINT-LAMBERT**

L'Académie internationale Charles-Lemoigne offre plusieurs atouts pédagogiques qui enrichissent la vie des enfants: l'enseignement bilingue de la maternelle à la 6e année, une heure supplémentaire d'école par jour, l'activité physique à tous les jours, l'enseignement de l'espagnol dès la 1re année. Équipée de salles de classe technologiques avec une pédagogie innovatrice, cette petite école tient à offrir aux enfants et à leurs parents un service personnalisé de grande qualité.

CE QUE NOUS AVONS À VOUS OFFRIR

Le collège Charles-Lemoigne est à la recherche d'une enseignante ou d'un enseignant en espagnol à notre campus Longueuil — Saint-Lambert.

Plus précisément, l'enseignant(e) sera responsable des groupes suivants:

- Initiation à l'espagnol (préscolaire 4 et 5 ans)
- Espagnol, langue tierce (1^{er} à la 6^e année, primaire)

VOUS AVEZ CES QUALIFICATIONS?

- Brevet d'enseignement ou une autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.
- De l'expérience en enseignement dans la matière est un atout.

UN APERÇU DE NOTRE PROPOSITION

- Les enseignants(es) qualifiés débutent à l'échelon 5;
- Un programme de mentorat et un plan de relève de gestion;
- Frais de scolarité du Collège (et rabais substantiel pour l'Académie) assumés pour les enfants des employés;
- Deux semaines de relâche par année;
- Régime de retraite du secteur public (RREGOP);
- Programme d'avantages corporatifs, télémédecine.

POUR POSTULER

Rendez-vous sur le site monccl.com, dans la section *Emploi*.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité et nous invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.

Notez que le Collège Charles-Lemoigne s'engage à ne pas communiquer les renseignements personnels recueillis à des tiers, à moins que cela ne soit requis en vertu d'une obligation légale ou d'une ordonnance d'un tribunal. Dans ce dernier cas, des clauses de confidentialité assurent la protection adéquate des renseignements personnels.